

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, René SCHEIDER, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Céline VUAGNOUX, Evelyne MURGER

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Olivier DEFAUT, Madame Martine BRICOUT, Monsieur Camille SIMAR (pouvoir à Mr Jean-Paul VIVIEN).

SECRÉTAIRE : Mme Magalie SCHOLLAERT

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part. A défaut, le compte-rendu du 27 Mai 2016, est adopté à l'unanimité.

I° - SICÉCO

Jean-Paul VIVIEN informe qu'une visite du Sicéco a eu lieu dernièrement en présence du Maire où ont été évoquées différentes demandes sur le réseau électrique du Village. Il en présente ci-dessous le compte-rendu :

1/ Extension de l'éclairage public pour la jonction entre la RD 110 et le pôle scolaire :

Jean-Paul VIVIEN présente le devis, pour une somme de 5.649,28 €, subventionné à hauteur de 40 % par le Sicéco, soit un montant restant à charge de la commune, de 3.389,23 €.

Sur le plan présenté, il apparaît que les deux lampadaires qui seront implantés sur la placette, seront positionnés de façon à avoir une luminosité suffisante, à la rampe d'accès pour handicapé. Le modèle proposé, est le luminaire CHIC à Led, de couleur grise 900 sable avec la fourniture et la pose pour chacun d'un candélabre d'une hauteur de 5 m, en acier de couleur assortie.

Le Maire, précise que dans le cadre de ce dossier, la Collectivité a fait le choix d'être le maître d'œuvre. En effet, les réseaux restent la propriété de la Commune et d'autre part, le Sivos de l'Auxon n'étant pas adhérent du Sicéco, il ne pourrait pas bénéficier des subventions.

Le Sicéco, se charge d'organiser la coordination avec les Entreprises Eiffage pour l'électrification et Girard pour le terrassement du site.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **d'accepter le devis du Sicéco pour un montant de 5.649,28 €, subventionné à hauteur de 40 %, soit un montant restant à charge de la commune, de 3.389,23 €.**
- **d'autoriser le Maire à signer le devis et à faire exécuter les travaux.**

2/ Sinistre des lampadaires, Rue du Bois de Lay :

Jean-Paul VIVIEN présente le devis pour le remplacement des lampadaires A2 et A3 situés Rue du Bois de Lay, ensuite d'un acte de vandalisme sur ceux-ci. Le montant du devis s'élève à la somme de 1.033,20 €, précision étant faite que s'agissant de travaux de remplacement, ceux-ci ne sont pas subventionnés par le Sicéco.

Le Maire, propose de valider le devis, pour le remplacement d'un seul lampadaire situé devant la propriété de Monsieur ALIX. En effet, le second lampadaire éclairant des terrains agricoles, et qui ne sont pas classés en constructible dans le plan local d'urbanisme.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **de procéder au remplacement d'un seul luminaire, situé Rue du Bois de Lay, devant la propriété de Monsieur Pascal ALIX.**
- **D'autoriser le Maire, à demander un nouveau devis rectifié et après signature de celui-ci et dépôt de plainte à la Gendarmerie et déclaration du sinistre auprès de l'assurance, à faire exécuter les travaux.**

3/ Remplacement ballon fluo :

Jean-Paul VIVIEN informe qu'il existe encore sur la Commune, un luminaire avec un ballon fluo au mercure, situé à l'entrée du village, devant l'Entreprise de Mr Joël ROUSSEAU. Or, celui-ci n'est plus aux normes européennes et doit être remplacé.

Il présente le devis du Sicéco, pour la fourniture et la pose d'un luminaire, modèle Oracle S 70 W et ses fournitures, pour un montant de 914,16 €, subventionné à 60 % par le Sicéco. Dès lors, le montant restant à charge de la Collectivité, s'élève à 365,84 €.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'accepter le devis établi par le Sicéco, pour la rénovation du ballon fluo, situé à l'entrée du village, d'un montant de 914.16 €, subventionné à hauteur de 60 % par le Sicéco pour 548.50 €, soit un montant restant à charge de la Collectivité de 365.84 €.**

4/ Éclairage de l'église :

Jean-Paul VIVIEN, suite à une demande auprès du Sicéco pour étudier l'économie réalisée dans le cadre d'une coupure des éclairages au sol devant l'entrée de l'église, informe qu'à ce jour, la consommation de cette installation représente un coût annuel en énergie d'environ 443 €. La mise hors service des encastrés de sol, permettrait de réaliser une économie d'environ 248 € par an (soit 55 %).

La mise hors service de ces projecteurs peut être faite lors d'un prochain passage en maintenance sans surcoût pour la Collectivité.

Toutefois, le Sicéco attire notre attention sur le vieillissement accéléré du matériel encastré au sol, lorsqu'il est hors service.

Le Maire propose, que lors du prochain passage en maintenance du Sicéco, il soit procédé à un test en coupant ces projecteurs et éventuellement, si besoin est, de les remettre en service lors de la maintenance suivante.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par sept voix pour, et une abstention :

- **De procéder à un test, par la mise hors service des projecteurs encastrés au sol devant l'église, lors du prochain passage de maintenance du Sicéco, et si besoin est, de procéder à la remise en fonctionnement lors de la maintenance suivante.**

5/ Étude rénovation de l'éclairage public :

Jean-Paul VIVEN présente l'étude qui a été réalisée par le Sicéco, pour la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du village, en remplaçant les luminaires actuels par des LED.

Il ressort de celle-ci, que cette rénovation avec un abaissement de puissance de 50 % (coupure de 23 h à 5 h), représentant environ une économie d'environ 576.00 € par an, par rapport à la situation actuelle.

Toutefois, ces travaux qui pourraient être programmés sur trois ans, représentent un investissement pour la Commune de 49.000 €, déduction faite des subventions du Sicéco.

Compte-tenu de l'investissement financier important pour la Collectivité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'étude présentée.

Jean-Paul VIVIEN précise qu'il avait demandé également une étude auprès du Sicéco, pour la coupure de l'éclairage public de 23 h à 5 h également le week-end, en ne laissant que le centre du village (place de la Mairie), et les extrémités éloignées du village. N'ayant pas reçu cet estimatif, il propose de relancer le Sicéco, et de présenter celle-ci, lors d'une prochaine réunion.

Le Maire, remercie Jean-Paul VIVIEN pour l'ensemble du travail effectué par ses soins avec la participation du Sicéco.

II° - FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Magalie SCHOLLAERT fait le point sur les festivités du 14 Juillet.

En ce qui concerne le repas du 13 Juillet au soir offert aux habitants, René SCHEIDER se charge de demander les tournes-broches, les jambons seront achetés auprès de la Boucherie FOURNIER.

Éveline MURGER se charge de la décoration de la salle, avec la participation d'Élisabeth SCHEIDER.

Magalie SCHOLLAERT propose, compte-tenu de la construction du pôle, d'offrir l'apéritif dans le parc communal.

Les élus ont rendez-vous à 14 h, à la salle des fêtes, pour la mise en place des tables.

Pour l'animation de la journée du 14 Juillet, Magalie SCHOLLAERT informe que la commission « fêtes et cérémonie », se réunit le lundi 4 Juillet avec les associations du village, pour l'organisation de cette journée.

D'autre part, les élus réfléchiront pour l'année prochaine, à peut-être, organiser le repas le midi du 14 juillet avec l'après-midi, des animations et jeux pour l'ensemble des administrés et ce, afin de dynamiser davantage ces festivités.

III° FORÊT COMMUNALE

Bilan financier de l'année 2015 :

René SCHEIDER présente le bilan financier pour l'année 2015, de la forêt communale, pour une surface totale de 125,85 hectares :

	2015	2014
Recettes	19394.73	18739.19
Dépenses	8940.02	18368.74
Subventions	1601.36	4233.04
Total	12056.07	4603.49

Vente par adjudication du 8 Juin 2016 :

René SCHEIDER présente le résultat de la vente par adjudication du 8 Juin, afférente à la coupe sur pied de la parcelle 19. Cette coupe a été attribuée pour un somme de 4190.00 € hors taxes(pour 54 m3), à la Sarl Brochet Frères à Chamblay.

IV° AFFAIRES SCOLAIRES

Pôle scolaire :

Le Maire, suite à une demande qui a été faite auprès du Cabinet d'architectes A2A, présente le bilan des plus et des moins des prix hors taxes, par rapport au montant total de l'ensemble des travaux du pôle scolaire qui a été chiffré lors de l'appel d'offres, à savoir 1.396.449,06 € HT :

Lots	Montant du marché	En plus	En moins
1 : VRD terrassement	118.271,00		
Avenant 1 mise en place d'une fosse septique et raccordement AEP		5.525,00	
Moins value changement de la micro station			3.020,00
2 : Gros œuvre	371.262,08		
Avenant 1 démolition/reconstruction de mur existant fragilisé par le terrassement des bâtiments neufs		19.337,31	
5 : Etanchéité	11.754,52		
Travaux non réalisés : ventilation de chute			132,60
6 : Menuiseries extérieures	134.516,00		
Avenant 1 fourniture et pose de 3 menuiseries extérieures en remplacement des existantes dans l'école primaire en rénovation, suite à une demande du maître d'ouvrage		3.387,24	
17 : Mobilier de cuisine	17.570,64		
Travaux supprimés suite à la réunion de chantier du 30.11.2015 : mobilier de cuisine repris pour partie au périscolaire actuel.			4.064,39
TOTAUX		28.249,55	7.216,99
Soit + 1.51 %		21.032,56	

Le Maire, précise que la moyenne d'augmentation dans les marchés d'appels d'offres, est en général de 3 à 5 %, par rapport au montant chiffré au départ.

Nouvelles activités péri-éducatives :

Magalie SCHOLLAERT fait le point sur l'organisation des NAP pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Ensuite du vote lors du conseil d'école du mois de mars où il a été décidé que l'ensemble des classes primaires et maternelles, se terminerait 45 minutes plus tôt chaque soir, et que dès lors les NAP auraient lieu derrière ce temps scolaire, le Conseil Départemental avait été sollicité pour un passage des bus à l'issue de ce temps scolaire.

Après avoir lancé le marché d'appel d'offres pour une nouvelle société de transport scolaire et après avoir fait le choix de l'entreprise retenue, le Conseil Départemental a confirmé, que les transports scolaires seraient mis en place à l'issue du temps scolaire.

Dès lors, les services de la Communauté de Communes, ont indiqué qu'ils ne pouvaient plus assurer la nouvelle organisation des NAP par rapport au personnel insuffisant, et que dès lors le Sivos de l'Auxon, devait prendre en charge cette organisation.

Magalie SCHOLLAERT a donc lancé une pré-inscription auprès de tous les enfants scolarisés au sein du RPI, les bulletins étant à rendre au 15 Juin.

Les effectifs prévisionnels, pour la participation aux NAP, est de 24 enfants (au lieu de 57 en 2015).

Le personnel obligatoire à mettre en place pour ces activités est d'un animateur pour 18 enfants en primaire, et un animateur pour 14 enfants en maternelle.

Elle précise, que les NAP seront organisées, en attendant l'intégration dans le pôle scolaire, sur deux sites, à savoir : l'école primaire de Tichey et le local périscolaire à Franxault.

Il a été proposé à Mme Lucette VACHET et acceptée par cette dernière, qui assure déjà les tâches ménagères chaque jour à l'école de Tichey, et qui a passé dernièrement son CAP de petite enfance, d'animer les NAP à l'école de Tichey.

Pour les NAP à Franxault, deux personnes seront mises à disposition par la Communauté de Communes.

Il a donc été distribué, aux parents ayant pré-inscrit leurs enfants, la fiche d'inscription pour la 1^{ère} période (de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint) ainsi que la fiche sanitaire, à compléter et à retourner pour le 15 Juillet.

En parallèle, Magalie SCHOLLAERT doit organiser prochainement une réunion avec l'ensemble des animateurs, pour décider du choix des activités pour la première période.

Effectifs scolaires :

Les effectifs scolaires à ce jour, pour la rentrée 2016/2017 sont les suivants : école maternelle : 30 enfants, école primaire de Tichey : 27 enfants, et école primaire de Franxault : 28 enfants.

Lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu en Juin, où était présente la Directrice de l'Académie, au vu de ces effectifs, elle a précisé qu'il n'y aurait pas d'ouverture de classe en septembre 2016.

Toutefois, il sera fait le point, avec la nouvelle équipe enseignante lors de la rentrée scolaire, sur les effectifs scolaires réels par rapport aux nouveaux arrivants dans les communes du RPI, durant la période estivale.

D'autre part, pour information, l'ensemble de l'équipe enseignante actuelle quitte le RPI et ce sont trois nouvelles enseignantes, qui prendront leurs nouvelles fonctions à compter de la rentrée scolaire. La direction de l'ensemble des écoles, sera assurée par l'institutrice de Tichey.

V ° QUESTIONS DIVERSES

Mariage DUGOIS-SCHEIDER :

Le Maire informe que lors du mariage des époux DUGOIS-SCHEIDER, une quête a été faite à la Mairie, rapportant une somme de 28.00 €. Les époux DUGOIS-SCHEIDER ont décidé de verser ce don à la Commune, pour l'achat d'une gerbe à déposer au monument aux morts, lors d'une prochaine cérémonie. Un courrier de remerciements sera adressé à ces derniers.

Salle des fêtes :

Le point est fait sur le ménage et l'entretien de la salle des fêtes, ainsi que sur le fonctionnement des nouveaux équipements : tour et banque réfrigérées.

Personnel mis à disposition par la Communauté de Communes :

Le Maire informe que Mr Vincent STEPHAN adjoint technique mis à disposition par la Communauté de Communes, sera en congés du 29 Juillet au 15 Août 2016, et qu'il ne sera pas remplacé.

Poste de Brazey-en-Plaine :

Le Maire fait part d'un courrier de la Commune de Brazey-en-Plaine, afférent à la décision prise par le Directeur de secteur du groupe de la Poste, de réduire les horaires d'ouvertures du bureau de poste à Brazey-en-Plaine.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal de Brazey-en-Plaine a adopté à l'unanimité une motion pour protester contre les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste, et a demandé que soit réétudié ce temps d'ouverture au public et notamment le maintien de l'ouverture au public le samedi matin.

Après avoir entendu ces débats, le Conseil Municipal à l'unanimité, souhaite soutenir la Commune de Brazey-en-Plaine dans ses démarches pour le maintien des horaires d'ouvertures du bureau de poste de Brazey-en-Plaine, conformément à celles existantes actuellement.

Subvention voirie 2017 :

Un courrier a été adressé par le Conseil Départemental, afférent aux demandes de subvention pour la voirie pour l'année 2017, qui devront être déposées au plus tard le 30 Septembre 2016. À cet effet, une demande sera adressée pour l'aménagement du virage de l'église.

Le Maire, informe également qu'ensuite de la demande auprès du Conseil Départemental, pour la prolongation de la subvention accordée dans le cadre du chemin d'accès du pôle scolaire, qui ne pourra être terminé qu'à l'issue des travaux de construction. Cette demande a été acceptée, sous réserve que les travaux soient terminés et réglés au plus tard au 31 Décembre 2017.

Affaires sociales :

Dominique JAVOUREZ fait le point sur les travaux de la Commission des Affaires Sociales.

Le plan canicule est à nouveau déclenché, des formulaires ont été distribués aux personnes âgées, qui souhaitent s'inscrire sur le registre mis à disposition à la Mairie.

D'autre part, suite à la participation des élues de cette commission, au salon des seniors qui a eu lieu au printemps à Dijon, où elles ont rencontré et dialogué avec les différents organismes présents, elles ont découvert une somme d'informations dans le guide : « Bien Vieillir en Cote d'Or » diffusé par le Conseil Départemental. Celui-ci a donc été distribué dernièrement aux administrés de plus de 60 ans.

En parallèle, elles ont pris contact avec le service « Prévention santé seniors bourgogne » qui propose, en partenariat avec différents organismes sociaux, d'organiser des séries d'ateliers dédiés aux 60 ans et plus, animés par des animateurs formés et des interventions de professionnels de santé. Un questionnaire a été également distribué à ces administrés, en leur proposant de donner leurs avis sur des activités qui pourraient les intéresser. Au vu du résultat de celui-ci, une réunion sera organisée à la salle des fêtes à l'automne, en présence d'un animateur qui pourra présenter ce projet.

Fibre optique :

Le commencement des travaux afférents à la fibre optique, aura lieu fin 2016 pour une mise en fonctionnement en 2017.

Petite Auxon :

Éveline MURGER fait part de la présence de nombreux ragondins dans la petite Auxon et de l'odeur nauséabonde due à l'eau stagnante au fond du fossé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 00 heure 15.